

Séance publique du 30 octobre 2000

Délibération n° 2000-5797

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : Irigny

objet : **Acquisition d'une parcelle de terrain située rue des Hauts de Selettes et appartenant à M. Coriat**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'action foncière -
Service opérationnel - Subdivision sud

Le Conseil,

Vu le rapport du 11 octobre 2000, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La Communauté urbaine de Lyon se propose d'acquérir, de monsieur Coriat, en vue de la déviation de la rue des Hauts de Selettes à Irigny, une parcelle de terrain de 1 222 mètres carrés.

Aux termes du compromis qui est présenté au Conseil, cette acquisition interviendrait au prix de 146 640 F conforme à l'avis du service des domaines, étant précisé que la Communauté urbaine ferait procéder à la réalisation d'un accès au surplus du terrain cédé ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve ledit compromis.

2° - Autorise monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

3° - La dépense résultant de l'acquisition et des frais liés à celle-ci, évaluée à environ 7 400 F, sera prélevée sur les crédits à inscrire au budget de la Communauté urbaine - exercice 2001 - compte 211 200 - fonction 822 - opération 0303.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,